



Garde de la maison

Par CASIO

Bonjour,

Nous allons divorcer à l'amiable. Nous possédons en commun une maison où nous habitons et que je souhaite garder (enfants ne voulant pas déménager). Mon mari est d'accord. Nous sommes mariés sous la communauté. Nous habitons la maison depuis 2 ans (fin de la construction) et nous payons donc le crédit depuis 2 ans.

Lors de l'acte chez le notaire, j'ai versé de mes deniers en réemploi, 100.000E. Mon mari n'a rien versé.

La maison est estimée aujourd'hui à 400.000E.

Il reste 180.000E de crédit à payer.

Nous remboursons 1400E PAR MOIS de crédit.

Comment va se faire le partage si je garde la maison? devrais-je une somme à mon mari?

un notaire est-il nécessaire?

Merci de me répondre car je suis un peu perdue dans cette situation juridique.

Cordialement